



CHRS EMERGENCE(S)

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

CHRS EMERGENCE (S)
26 Rue La Pérouse
26000 VALENCE

LE CHRS EMERGENCE(S) QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le CHRS Emergence(s) a été créé en mars 2016. Il est destiné aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant un accompagnement global pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal-logées.

Le service répond à une mission de service public de l'hébergement pour l'accès au droit des personnes sans abri ou des personnes mal logées. Il vise à garantir à toutes les personnes concernées des prestations adaptées à leurs besoins pour leur permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement de droit commun.

Pour exercer cette mission, nous avons deux dispositifs différents.

- **L'accueil en CHRS :**

Nous disposons de 12 appartements meublés diffus, soit 23 places réparties sur le secteur de Valence et de la Drôme des Collines.

Nous avons :

6 logements sur le secteur de Valence
2 logements sur le secteur de Tain l'Hermitage
4 logements à Saint Vallier

Ce dispositif s'adresse aux personnes dépourvues de logement qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion. Nous considérons qu'ils peuvent intégrer un logement en bénéficiant d'un accompagnement social hebdomadaire suffisamment étayant pour solutionner les freins à l'accès à un logement autonome. Dans ce cadre, nous proposons aux personnes un accompagnement global en prenant en compte leurs besoins.

- **L'Accompagnement Hors les Murs (AHM) :**

Le CHRS Emergence(s) a également la possibilité depuis le début de l'année 2017, d'accompagner des personnes dans le cadre du dispositif Hors Les Murs. Cela consiste à proposer un accompagnement global hebdomadaire aux personnes dépourvues de logement ou en difficultés de maintien dans leur logement. Nous intervenons sur la base d'entretien individuel au bureau et au sein de leur logement. Ces mesures s'inscrivent dans la dynamique du « logement d'abord » afin de favoriser l'accès à un logement en direct, car cela permet de favoriser l'accès aux droits des personnes et de stabiliser leur situation administrative et budgétaire en amont d'un accès au logement.

AVEC QUI TRAVAILLONS-NOUS ?

L'accompagnement social global proposé aux personnes accueillies s'adapte au plus près des besoins de chacun afin de favoriser le recouvrement de l'autonomie. Pour se faire, nous travaillons parfois en étroite collaborations et orientons les personnes vers divers partenaires tels que :

LOGEMENT : SIAO, DDCS, DAH, SDH, ADLS, Habitat Dauphinois, VRH, bailleurs privés.

RESSOURCES/BUDGET : CAF, MSA, POLE EMPLOI, CPAM, CMS, Mission Locales, CCAS, Association PARI.

ASSOCIATIONS TUTELAIRES : UDAF, ATMP, PARI.

SANTE : USAA, SSR, CPAM, ANPAA, TEMPO, Centre Hospitalier de Valence, Médecins.

ENFANCE/FAMILLE : CIDFF, PMI, ECOLES, MPT, Crèches, Maison des Enfants.

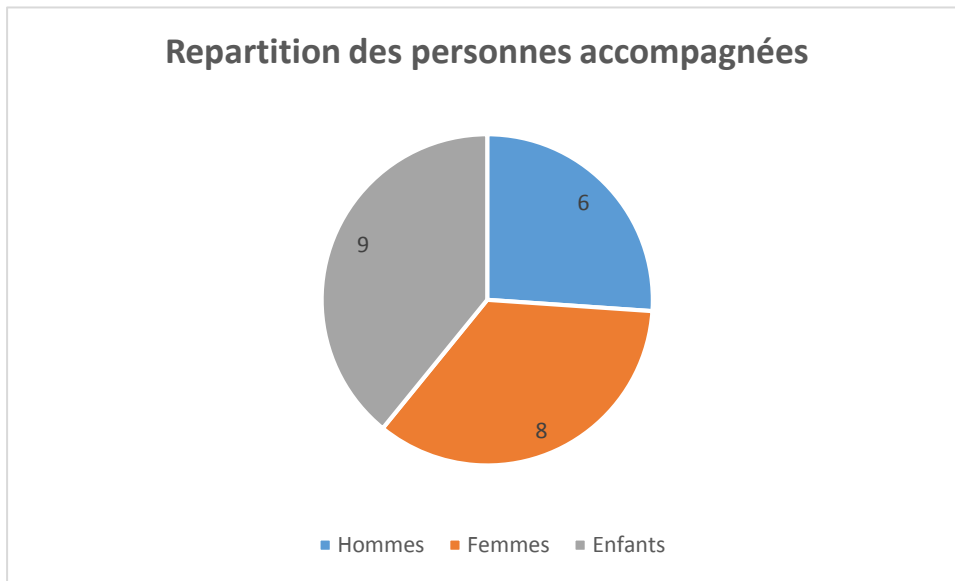
INSERTION PROFESSIONNELLE : AIRE, Resto du Cœur, Régie de quartier, ARCHER.

JURIDIQUE : CIDFF, Remaid, Avocats, Bureau d'Aide Juridictionnelle.

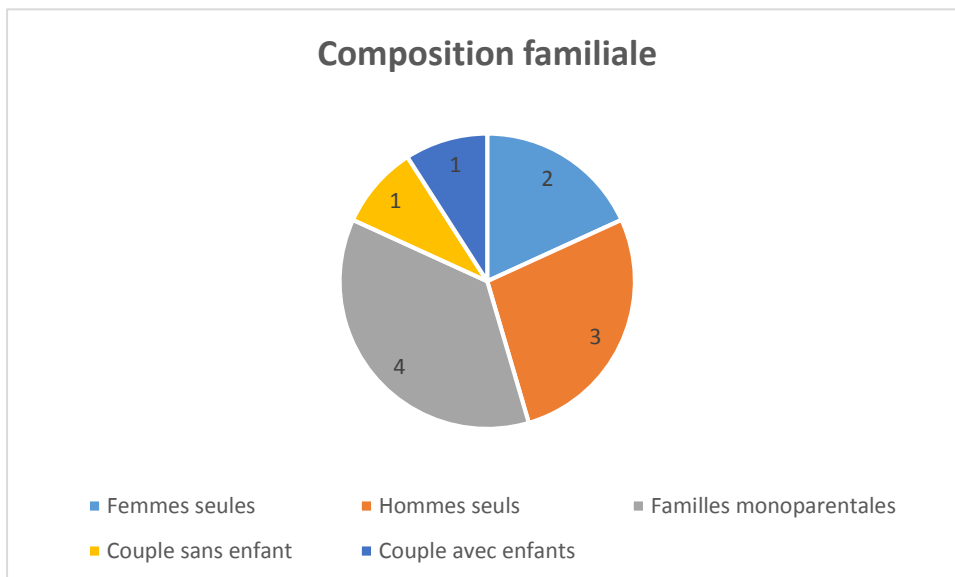
JUDICIAIRE : SPIP, Centre Pénitencier.

ASSOCIATIONS CARITATIVES : Secours Populaire, Secours Catholique.

QUELQUES CHIFFRES POUR LE CHRS

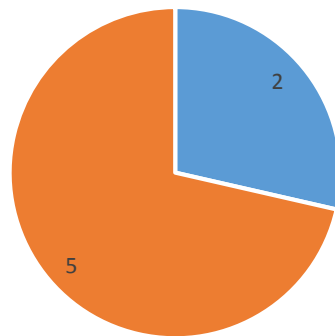


En 2020, nous avons accueilli 14 personnes au sein de notre CHRS. Le public que nous accompagnons est majoritairement féminin.



Les femmes seules et monoparentales représentent plus de la moitié des ménages accompagnés.

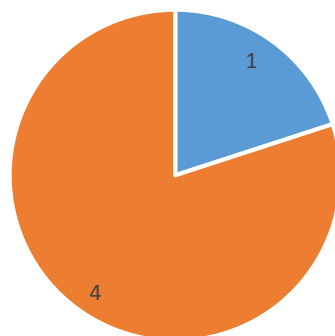
Occupation en 2020



■ Nombre de ménages entrés ■ Nombre de ménages sortis

Nous avons eu peu d'entrée en 2020. Les personnes sorties sont majoritairement partie vivre chez des tierces personnes.

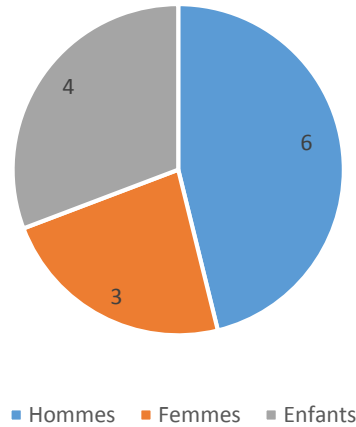
Situation à la sortie



■ Logement autonome ■ Hébergés chez des tiers

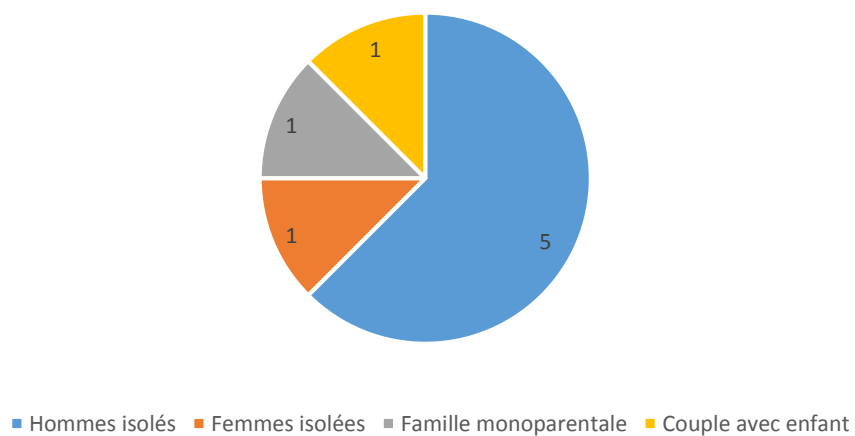
QUELQUES CHIFFRES POUR L'AHM

Répartition des personnes accompagnées



En 2020, nous avons accompagnés 8 ménages ce qui a représenté 9 personnes au total. Le public que nous accompagnons est principalement masculin.

Composition familiale



UNE ANNEE HORS DU COMMUN

- **Les prestations que nous pouvons proposer :**

Les actions collectives sont l'occasion de découvrir les personnes dans un autre contexte que celui des murs de notre CHRS. Elles permettent de placer les personnes au cœur de l'action en tissant du lien social. Elles ont aussi pour but de mobiliser les capacités des personnes accompagnées.

Ces dernières, mises en place par l'équipe éducative, telles que les sorties culturelles au musée, aux restaurants, cinéma, sont alors motrices, porteuses et elles restent très appréciées par la majorité des accueillis.

Au CHRS, les actions collectives favorisent l'accroche avec les familles. Elles tendent à engager une dynamique positive dans leurs projets ponctués dans le temps. La mise en œuvre de ces actions fait partie intégrante de notre pratique éducative depuis 2016.

- **Un évènement inédit :**

La crise sanitaire que nous connaissons est un épisode marquant et traumatisant. Il vient illustrer notre impossibilité d'« agir » pour contractualiser de nouvelles propositions collectives auprès de notre public.

Ce confinement annoncé en mars 2020 par le gouvernement est venu bousculer notre pratique professionnelle. Il est venu également déstabiliser psychiquement de nombreuses personnes. Celles-ci se sont ainsi retrouvées seules et isolées durant des semaines au sein de leurs domiciles. Pour la plupart, la précarité financière s'installa très rapidement.

Suite à cette modification conjoncturelle et sociétale, le CHRS a dû faire face pour s'adapter aux mesures imposées par le gouvernement. Des changements radicaux se sont alors imposés à nous tous. Pendant un temps, les rencontres physiques, entretiens au bureau et visites à domicile n'ont pu se faire. Cette période sans accompagnement a traduit de nombreuses angoisses et de l'anxiété auprès du public, faisant émerger de grandes fragilités. Pour exemple, certaines personnes abstinentes à l'alcool depuis plusieurs années, se sont remises à consommer et certaines se sentaient fortement déprimés par l'isolement imposé.

Le service a donc mis en place un planning téléphonique hebdomadaire ou journalier pour répondre aux besoins des plus fragiles et des plus précaires. Il avait pour but de prendre en charge à distance les personnes accueillies et gérer les urgences. Certaines personnes autonomes avaient juste besoin d'être écoutées et rassurées. Certaines situations ont nécessité un cadre d'intervention plus important et renforcé que d'autres.

La prévention des risques de contamination a été très présente dans notre vie professionnelle. Le CHRS Emergences a appliqué un cadre d'intervention en fonction des mesures imposées par l'Etat. (Protocole sanitaire mis en place dans chaque service et respect de la distanciation sociale, désinfection des locaux après chaque passage...) Le port du masque a été obligatoire au sein de notre service et nous en avons distribués de manière régulière auprès des personnes accompagnées.

Malgré ces modifications sociétales de vies drastiques, le lien social n'a jamais été rompu. Les personnes ont su se mobiliser malgré ce bouleversement inédit.

Le CHRS a ainsi modifié ses pratiques d'interventions, afin d'assurer la continuité de service.

Malgré nos motivations à ne pas lâcher les personnes pour répondre à leurs besoins, certaines ont pu ressentir des difficultés pour faire les choses, en lien avec leur situation. En effet, les personnes peu autonomes ont vu leur situation se dégrader.

En juin 2020, le retour « à des conditions normales » d'interventions s'est alors mises en place petit à petit et les travailleurs sociaux absents ont repris peu à peu leurs missions au sein du service. Les situations dégradées comme citée en amont, ont pu être reprises par le référent et la personne. Heureusement, les passages à l'acte que nous pouvions craindre vu le public que nous accueillons n'ont pas eu lieu. Cela aurait pu illustrer un climat encore plus anxiogène voire violent si le CHRS n'avait pas mobilisé toutes ces compétences et sa force pour répondre aux besoins des plus fragiles.

Cela reste dans l'ensemble plutôt positif et révélateur de notre engagement qui n'a cessé d'exister. Cet événement de 2020 subitement présent dans notre société, fût, et reste aujourd'hui, une épreuve encore difficile pour les personnes que nous accompagnions.

Pour maintenir un cadre d'intervention suffisamment étayant pour l'accompagnement des personnes et pour que nous respections le protocole en vigueur, nous avons commencé le télétravail en novembre 2020. Un roulement s'est donc effectué entre les collègues. Cela a permis d'éviter les ruptures sociales et de pouvoir continuer notre travail d'accompagnement.